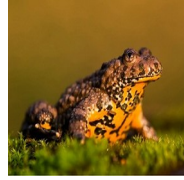


COMMISSION ECB DU CNPN du 25 Novembre 2020

Avis sur le bilan du PNA en faveur du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) 2012-2020



Le plan national d'action du Sonneur à ventre jaune s'est déroulé théoriquement sur la période 2011 à 2015 mais, en réalité, c'était de 2013 à 2020, le temps que les crédits et l'animation se mettent en place. Il est jugé très satisfaisant dans sa forme comme dans son fonds, puisque la plupart des actions prévues a eu une suite concrète (19 actions avec 70 sous-actions, dont 2 non réalisées) et que le plan a été décliné dans 9 anciennes régions de programme... Il a fait l'objet des remarques suivantes :

- malgré la grande mobilisation et la centralisation des données, a-t-on une idée de la dynamique des populations à l'échelle régionale, nationale ?
- si l'amélioration des connaissances et de la sensibilisation a beaucoup progressé pendant ce plan, les actions de conservation et de gestion sont à un niveau inférieur et devront s'accroître dans un prochain plan,
- les précautions, quant à la manipulation des individus par l'homme (protocole de désinfection), est à rappeler systématiquement pour éviter la transmission de maladies aux batraciens très sensibles et fragiles, ce qui a été mis en œuvre dans ce plan,
- le plan aboutit à la publication d'un guide des bonnes pratiques dans la gestion des travaux de débardage et de la réfection des allées et chemins forestiers pour maintenir des ornières qui lui sont favorables, et présente des conseils pour la gestion dans les zones humides forestières et leurs bordures ; sa diffusion auprès de tout le monde forestier est impérative pour la bonne conservation de l'espèce,
- une grosse inquiétude se manifeste quant aux effets des changements climatiques sur l'espèce ; ne peut-on pas faire une modélisation des impacts sur les populations de sonneurs par grande région géographique, selon la forêt publique et la forêt privée ?
- qu'a apporté concrètement ce PNA à la politique de conservation des habitats et des espèces ces 10 dernières années et depuis son existence datée de 2011 ? En considération des espaces forestiers publics et privés et agricoles, les résultats devront être détaillés,
- quelles sont les mesures à suggérer, à promouvoir dans le cas des aménagements ? À partir de l'expérience accumulée par le CNPN et les retours d'expériences, ne peut-on pas proposer des mesures de réduction, de compensation dans le futur guide envisagé plus haut, ou dans un autre dédié à l'application de la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » ?

Le CNPN estime que les objectifs du plan sont largement atteints et lui accorde un avis favorable unanime des 16 membres présents et propose quelques idées pour le prochain :

- réfléchir et proposer une fiche action sur les préconisations de mesures favorables à faire auprès du Ministère de l'Agriculture dans le cadre de la nouvelle PAC qui sera effective au 1er janvier 2023 pour les milieux agricoles,
- réaliser rapidement un guide conseil sur les recommandations à promouvoir dans la gestion des habitats et aménagements favorables au Sonneur à ventre jaune et au titre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser,
- promouvoir la création de groupes régionaux du PNA sur l'ensemble des régions de France,
- valoriser les suivis des mesures ERC et évaluer leur pertinence dans les travaux soumis à réglementation dérogatoire à la protection du sonneur
- modéliser les efforts de conservation à réaliser sur le Sonneur à ventre jaune dans le contexte de changement climatique qui va affecter ses habitats.



Michel METAIS
Président de la Commission ECB